

L'INFO Municipale



Municipalité
de Labelle



ALLOCUTION DU MAIRE

Volume 26 - Numéro 4
1er avril 2015

Enfin le printemps est arrivé sur le calendrier, et j'espère que Mère Nature a le même que nous. Peu importe, nous sommes habitués à des températures très fluctuantes et nous organisons notre vie en conséquence.

Le 11 mars avait lieu le conseil d'administration du CLD (centre local de développement) et en voici un bref résumé:

- Dépôt du rapport du vérificateur général sur les fonds alloués aux différents CLD; 3 sur une possibilité de 200. Après l'étude du rapport et analyse des recommandations, nous pouvons conclure à notre bonne performance et profiter des recommandations pour améliorer certains points.
- Adoption de la politique d'investissement révisée pour répondre aux modifications des effectifs réduits du CLD. Voir le communiqué émis par le CLD qui donne l'ensemble des informations sur les changements de cette politique.

Un dossier qui est d'actualité présentement est la répartition de l'effectif scolaire et des bassins des écoles primaires. La répartition proposée est que les enfants des écoles primaires de La Conception et d'Huberdeau soient dirigés vers Amherst. Des rencontres avec le député ont eu lieu le 11 mars et le 16 mars avec la commission scolaire et les maires du secteur nord et ouest. Il s'agissait d'une consultation et la recommandation de l'ensemble des élus et des comités de parents est de surseoir à la décision de la CSL et d'étudier les différentes alternatives proposées par les gens consultés.

Le 18 mars avait lieu le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) et en voici un bref résumé :

- Présentation des états financiers de 2014 qui se termine par un surplus de plus de 200 000\$ après les différentes affectations, principalement dû à une réduction de la royauté du fait que nous avons une meilleure compaction;
- Octroi de contrats pour le transport des matelas, pour la disposition du bardeau, et pour le contrat d'entretien ménager;
- Établissement d'un code d'éthique et de déontologie pour les employés;
- Entente avec la directrice générale adjointe pour le rachat de son contrat.

La phase 1 de la collecte des matières organiques est maintenant implantée avec la participation de quelques secteurs répartis dans trois municipalités. Elle a reçu un accueil favorable par les citoyens ciblés.

Le décompte des goélands se poursuit à la RIDR. Il est passé d'une moyenne de 541 en 2012 à 170 en 2015. Les moyens utilisés (effarouchement, recouvrement avec des tapis, reboisement) semblent donner de bons résultats.

Le 19 mars avait lieu le conseil des maires et en voici un bref résumé :

- Acceptation du dépôt de la démission de Maude Lauzon et nomination d'une nouvelle directrice du service juridique et des ressources humaines, soit Mme Katia Morin, auparavant DG de la Ville de Barkmere;
- Octroi du contrat à Groupe Viva Innovation numérique, en vue de l'acquisition et de l'installation des bornes interactives.

Pour de plus amples informations, consultez le site Internet de la MRC.

Bon printemps et bon temps des sucres

Gilbert Brassard

SUIVI DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 16 MARS 2015

Voici le compte-rendu des principaux dossiers traités lors de la séance ordinaire du conseil du 16 mars 2015.

Tout d'abord, les membres du conseil et les personnes présentes ont été informés de la réception d'un avis écrit de la démission de Madame Nadia Masse de son poste de conseillère de la Municipalité de Labelle. Par conséquent, une élection partielle sera tenue le 7 juin 2015 afin de combler ce poste au conseil, le tout conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Appel d'offres et contrats

La Municipalité a procédé à l'ouverture de soumissions dans le cadre des appels d'offres numéro 2015-02, 2015-03 (travaux subventionnés dans le cadre du PIQM et du PIQM MADA) et 2015-04 pour des travaux qui seront réalisés ce printemps et cet été.

Ainsi, des contrats ont été octroyés à :

- Jean Leclerc Excavation inc., pour la construction de trottoirs de 60 pouces de largeur sur les rues de l'Église et Allard au montant de 93 919,50 \$, plus les taxes ;
- Asphalte Bélanger inc., pour des travaux de pavage sur les rues Allard et de l'Église, au coût de 60 887,10 \$, plus les taxes;
- Construction Telmosse et fils inc., pour la construction d'un bureau d'accueil touristique, au coût de 131 745,48 \$, plus les taxes.

Administration, finances et ressources humaines

Les contrats de Mmes Suzanne Ally-Grenier et Mélissa Léger, à titre de coordonnatrices au bureau d'accueil touristique et au camp de jour, ont été reconduits pour l'été 2015 et un autre a été conclu avec Mme Linda Mallette à titre de responsable de l'horticulture pour la saison estivale à venir. Mme Annie Sauriol sera également de retour cette année à titre de préposée à l'horticulture.

Il a aussi été résolu de présenter à la MRC des Laurentides une demande d'aide financière dans le cadre du pacte rural, pour la totalité des sommes réservées pour les années 2014 à 2016, soit trente-et-un mille-cinq-cent-sept dollars (31 507 \$), pour la réalisation des projets d'aménagement intérieur et extérieur du bureau d'accueil touristique et d'affichage et de réaménagement du noyau villageois.

Le projet de reconstruction du pont Joseph-Commandant allant bon train, le conseil a autorisé le maire ainsi que la directrice générale à signer le protocole d'entente (Entente de collaboration – projet no 154931910) entre le Gouvernement du Québec et la Municipalité de Labelle relatif aux travaux de reconstruction du pont Joseph-Commandant. Ainsi, tous les travaux seront à la charge du MTQ, incluant les trottoirs avant et après le pont ainsi que la totalité de la piste multifonctionnelle, à l'exception de la reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égout qui passent sous le pont, de la peinture des poteaux électriques en noir afin de les rendre plus esthétiques et de l'éclairage des chutes sous la structure, qui eux, devront être assumés par la Municipalité.

Considérant l'insatisfaction généralisée des municipalités ainsi que des parents touchés par ce redécoupage territorial préconisé par la Commission scolaire des Laurentides, le conseil a adopté une résolution pour demander à La Commission scolaire de suspendre son projet de redécoupage territorial scolaire jusqu'à ce que toutes les alternatives possibles soient évaluées afin d'arriver à une solution satisfaisante pour les municipalités et les familles concernées.

Urbanisme et environnement

Encore cette année, le conseil a résolu de fixer le coût de la vignette de bateau à 5 \$ pour un utilisateur contribuable à Labelle pour chaque embarcation, et de 30 \$ pour un utilisateur non-contribuable à Labelle pour chaque embarcation.

Deux demandes de dérogation mineure ont été présentées et il a été résolu :

- D'accepter la demande numéro 2015-001 pour la dérogation mineure de 2.5 mètres avec la marge arrière afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment principal. Le tout, sur les lots 247-P et 248, dans le cadastre du village de Labelle, situé au 956 rue de la Gare;
- De refuser la demande de dérogation mineure numéro 2015-002 pour l'ajout d'un deuxième quai afin d'éviter l'accroissement du nombre de quai sur le pourtour des lacs. Le tout, sur le lot 43-1, du rang B, dans le canton de Labelle, situé au 1600 chemin de la Presqu'île.

Enfin, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2015-004 du secteur Noyau villageois pour le remplacement de la toiture par du bardeau noir a été refusée pour la propriété sise au 143, rue du Collège (lot rénové numéro 5010151). Il a par contre été résolu d'accepter une couleur de toiture dans les tons de beige/sable.

Loisirs et tourisme

Une nouvelle politique relative à la location des salles et des plateaux sportifs (2015-55), plus conforme aux nouvelles réalités, a été adoptée en remplacement de celle adoptée en 2010.

Règlements

Le certificat relatif à la période d'enregistrement liée au règlement numéro 2015-247 décrétant des travaux de construction d'un bureau d'accueil touristique et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts qui a eu lieu le 4 mars dernier, a été déposé au conseil. Ainsi, aucune signature n'a été recueillie, faisant en sorte que le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Voici donc le résumé des principales décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil de mars 2015.

Veuillez prendre note que la prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu **lundi le 20 avril 2015 à 20 h.**

Pour mieux vous informer, certains de ces dossiers font ou feront l'objet d'articles plus détaillés dans *L'Info municipale*, dans les journaux ou dans d'autres publications que vous pouvez consulter. Dans certains cas, des avis publics seront publiés légalement par leur affichage à l'hôtel de ville, à la maison de la culture et, pour la période du 1er juillet au 30 septembre, sur le panneau d'affichage près du quai public du lac Labelle. Vous pouvez aussi, pour le détail de l'ensemble des décisions du conseil ou pour prendre connaissance des règlements adoptés, visualiser les procès-verbaux et les règlements à la section « conseil municipal » du site de la Municipalité au <http://www.municipalite.labelle.qc.ca/>. En outre, vous pouvez communiquer directement avec moi au 819-681-3371, poste 5004.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Claire Coulombe

DATE DE TOMBÉE ET DE PARUTION DE LA PROCHAINE ÉDITION

Merci de nous aider à vous offrir un petit journal local qui vous ressemble :

Date de tombée	17 avril 2015
Date de parution	6 mai 2015

JOURNÉE DU GRAND MÉNAGE

Cette année encore la Municipalité de Labelle effectuera son grand ménage du printemps, afin d'enlever les mauvaises traces laissées par la fonte des neiges. Nous invitons toute la population à cette ½ journée de nettoyage des rues et des parcs.

Quand : Samedi 2 mai 2015

Déroulement :

9h : Rencontre des participants au Pavillon des loisirs au parc du Centenaire pour la distribution du matériel et début du nettoyage dans chaque secteur.

11h45 : Rassemblement au Pavillons des Loisirs, buffet froid servi et tirage de prix de présence.

Pour être responsable de secteur ou pour vous inscrire comme participant, communiquez avec Ginette Cormier au 819-681-3371, poste 5001. Veuillez S.V.P. indiquer si vous prévoyez dîner avec nous.

Une autre manière de participer si vous ne pouvez être présent à cette journée, c'est de nettoyer aux alentours de votre résidence ou de votre commerce la semaine précédant l'événement.

Nous vous remercions à l'avance et en espérant d'être encore plus nombreux que les années précédentes!



PARE FEU DU CHEF

Soyez pile à l'heure, vérifiez vos avertisseurs de fumée



(Labelle), mars 2015. — Votre service de sécurité incendie de Labelle, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, vous invite à vérifier votre avertisseur de fumée et, au besoin, à remplacer la pile. Rappelez-vous qu'un avertisseur de fumée qui fonctionne en tout temps peut sauver des vies. Nous venons de changer l'heure, le 8 mars, et c'est le temps idéal de vérifier vos avertisseurs.

Pour vérifier votre avertisseur de fumée, il vous suffit d'appuyer quelques secondes sur le bouton d'essai pour que le signal se fasse entendre. Un avertisseur en bon état émet un signal immédiatement après le déclenchement du bouton d'essai.

Testez aussi sa capacité à détecter la fumée en éteignant, par exemple, une chandelle près de l'avertisseur. Si votre appareil est relié à une centrale, vérifiez auprès de la compagnie si elle a bien reçu le signal.

Des points importants à retenir :

- Si votre avertisseur émet des signaux sonores intermittents, c'est que la pile est trop faible et qu'elle doit être changée. N'installez jamais de pile rechargeable.
- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol et, idéalement, dans chaque chambre à coucher.
- Installez des avertisseurs de fumée dans les corridors, près des chambres à coucher, en vous assurant qu'aucun obstacle ne bloque la circulation de la fumée. Fixez-les au plafond ou sur les murs, à une distance de 10 à 30 cm (4 à 12 po) du mur ou du plafond.
- S'il est endommagé, poussiéreux ou qu'il n'émet pas de signal après le remplacement de la pile, changez-le.
- Remplacez votre avertisseur de fumée tous les 10 ans. Fiez-vous à la date indiquée sur le boîtier. En l'absence d'indication, ne prenez aucun risque, remplacez-le.
- Si vous êtes locataire, votre propriétaire doit vous fournir un avertisseur de fumée; toutefois, vous êtes responsable de l'entretenir et de changer la pile, au besoin.

Pour plus de renseignements sur l'avertisseur de fumée et votre sécurité, communiquez avec votre service d'incendie et visitez le www.securitepublique.gouv.qc.ca.



PARE FEU DU CHEF



Un brasier dans la cuisine



La maison de mon amie Marie a été incendiée la semaine dernière. Oui oui, Elle a complètement brûlé. Quelle horreur! Il n'y avait même pas d'avertisseur de fumée. Heureusement que son chien Max l'a réveillée, sinon... Elle loge chez moi en attendant la construction de sa nouvelle maison. Hier, nous avons invité Philippe pour souper, un ami qui est pompier. Nous avons discuté de la prévention des incendies. Il paraît que la vie courante recèle bien des risques d'incendie qu'on ne soupçonne pas!

Saviez-vous que certaines personnes cuisinent dangereusement? Marie en est un bel exemple. Si elle recevait un appel téléphonique pendant qu'elle cuisinait son souper, Marie avait la fâcheuse habitude de quitter la pièce sans fermer les éléments de la cuisinière. Parle, parle, jase, jase! Elle a souvent trouvé ses patates collées au fond de la casserole!



Moi, je gardais toujours du bicarbonate de soude (la p'tite vache!) près de la cuisinière au cas où le feu prendrait dans un poêlon. Philippe m'a dit de ne pas faire ça. En jetant du bicarbonate de soude sur les flammes, il risque d'y avoir des éclaboussures! Il faut plutôt garder le couvercle à portée de main et le mettre dessus si des flammes naissent. Pas d'air, pas de flammes! Il faut aussi éteindre l'élément de la cuisinière ainsi que la hotte.

Philippe m'a également avertie de ne jamais déplacer une casserole enflammée. On peut mettre le feu à nos vêtements. Il ne faut pas non plus la déposer dans l'évier et la remplir d'eau. Quand l'eau entre en contact avec certains produits enflammés, comme l'huile de cuisson, les flammes peuvent soudainement grossir. Le feu risque ainsi de se répandre davantage. Et là, ça risque de dégénérer!

Le feu peut aussi prendre naissance dans le four. Parfois, les tartes qui cuisent coulent et on voit de petites flammes apparaître. Mais il pourrait arriver que le feu soit plus important. On doit laisser la porte du four fermée, éteindre l'élément et le feu devrait s'éteindre de lui-même, faute d'air. Il faut toutefois appeler quand même les pompiers au 9-1-1 afin qu'ils vérifient si le feu ne s'est pas propagé à notre insu.

Je me souviens de ma mère qui, lorsqu'elle cuisinait, avait l'habitude de recouvrir d'un linge le tableau de commande de la cuisinière pour le protéger des éclaboussures. C'est dangereux! Un coin du linge peut entrer en contact avec un élément et s'enflammer.



Le dernier conseil que Philippe nous a donné, et non le moindre, c'est d'avoir un avertisseur de fumée sur chaque étage de la maison, même au sous-sol. Ça n'arrête pas le feu. Mais ça sauve des vies!!

Mme Prudence Laflamme

Le Pélécamp 2015

Toute l'information dont vous avez besoin se trouve dans la programmation estivale des loisirs qui est jointe à votre info municipale.



FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX

Veuillez prendre note que les services municipaux seront fermés les 3 et 6 avril prochains pour le congé de Pâques.



La bibliothèque sera ouverte le samedi 4 avril selon les heures normales d'ouverture.



Des livres numériques pour tous les goûts!

Si les livres numériques vous intéressent, demandez votre NIP au comptoir du prêt!



Si vous désirez vous inscrire à la bibliothèque, n'oubliez pas d'apporter une preuve de résidence. L'abonnement est gratuit pour les résidents/contribuables ainsi que l'accès aux postes informatiques et au réseau Internet sans fil.

Heures d'ouverture :

Mardi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30
Mercredi : 12 h 30 à 16 h 30
Jeudi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30
Vendredi : 10 h à 12 h et 12 h 30 à 16 h 30
Samedi : 9 h à 12 h 30

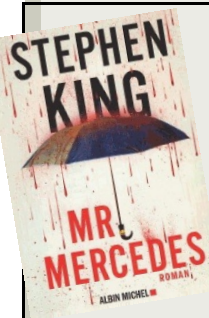
Pour toutes informations, n'hésitez pas à contacter le personnel de la bibliothèque au 819 681-3371, poste 5021 ou par courriel :

biblio@municipalite.labelle.qc.ca

Vous pouvez également consulter notre page web :

www.mabibliotheque.ca/labelle

Fraîchement arrivés sur nos tablettes



Auteur : Stephen King

Titre : Mr Mercedes

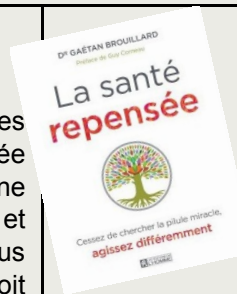
En 2009, dans le Midwest, alors que des centaines de chômeurs font la queue à l'entrée d'un salon de la recherche d'emploi, une Mercedes entre à toute allure dans la foule et fuit après avoir tué huit personnes. Un an plus tard, Bill Hodges, policier à la retraite, reçoit une lettre du conducteur, toujours en liberté, qui le mène dans un vaste jeu du chat et de la souris.

Auteur : Christine Michaud

Titre : Le miracle

Je me trouvais seule au resto un soir de décembre. Pourtant j'avais le cœur léger, j'étais heureuse. Je partais le lendemain matin pour une semaine de douce far niente sous le chaud soleil de la République dominicaine. Mon attention se porta sur une femme assise à la table juste à côté de la mienne. En fait, elle

m'obnubilait tellement que je n'arrivais pas à me concentrer sur la lecture du livre que j'avais apporté. L'amie qui devait me rejoindre avait un peu de retard. Cette femme m'intriguait. J'avais l'impression d'être en connexion avec elle et je ressentais une lourdeur et une tristesse chez elle qui me touchaient. Au même moment où mon amie arrivait, la femme se leva pour quitter le restaurant, mais juste avant, elle vint me voir. Ce qu'elle me dit et ce qui se passa par la suite relève du miracle. Et c'est précisément ce dont nous avons toutes les deux besoin ce jour-là. Alors, c'est autant pour elle que pour moi, ainsi que pour tous ceux et celles qui ont besoin d'un miracle dans leur vie, que j'ai eu l'élan d'écrire ce livre. Je sais aujourd'hui que les miracles existent et qu'ils peuvent prendre différentes formes. Mais je sais aussi que nous avons parfois tendance à oublier l'essentiel qui nous permettrait de les voir se manifester dans notre vie. Voici quelques pistes de réflexion en guise de rappel. – Christine Michaud



Auteur : Gaétan Brouillard

Titre : La santé repensée

Trop souvent et depuis trop longtemps, les hommes ont cherché des recettes toutes faites à leurs maux, tant sur le plan des diagnostics que des remèdes. Or, selon le Dr Gaétan Brouillard, cette quête de la «pilule miracle» est illusoire, surtout pour traiter les maladies chroniques. Chaque être est unique, avec ses expériences, ses ressentis, son environnement, alors il importe davantage de connaître la personne qui souffre que de mettre une étiquette sur sa maladie. De plus en plus, les scientifiques découvrent à quel point nos dimensions émotionnelles, mentales et spirituelles sont activement responsables de notre bien-être physique. Puisant dans divers savoirs, cultures et philosophies, cet ouvrage novateur propose une vision renouvelée de la médecine, qui honore les trois dimensions propres à chaque être humain: corps, cœur et esprit. Grâce à des exemples surprenants tirés de sa pratique, le Dr Brouillard propose d'aborder notre santé dans une optique globale et nous suggère des pistes d'action concrètes pour participer activement à notre mieux-être. Tantôt déconcertant, toujours captivant, cet essai bouleverse nos certitudes et révolutionne notre façon d'appréhender notre corps et tout ce qui l'entoure.



Auteur: Danielle Steel

Titre: Victoires

Lily, 17 ans, championne de ski, prépare les jeux Olympiques d'hiver. Victime d'un accident, elle devient hémiplegique et ne pourra plus jamais marcher ou skier. Suite à la rencontre de personnes hors du commun, elle va reprendre espoir et s'autoriser un nouveau départ, en refusant d'abandonner sa carrière sportive.



Jour de la Terre®
QUÉBEC

22 Avril

Chaque année, le **Jour de la Terre - 22 avril** — marque l'anniversaire de la naissance, en 1970, du mouvement tel qu'on le connaît aujourd'hui.

Le Jour de la Terre fut célébré pour la première fois le 22 avril 1970, lorsque le sénateur américain **Gaylord Nelson** encouragea les étudiants à mettre sur pied des projets de sensibilisation à l'environnement dans leurs communautés. Gaylord Nelson, sénateur du Wisconsin, a proposé la première protestation Environnementale d'envergure sur le territoire américain pour secouer l'establishment politique et forcer l'insertion de la problématique environnementale à l'agenda national.



Dans la naissance du jour de la Terre, Gaylord Nelson écrit : « *C'était un pari mais cela a fonctionné* ». En effet, ce premier jour de la Terre a mené à la création de l'Agence de Protection de l'Environnement des États-Unis (EPA) et à l'adoption de la loi « Clean Air, Clean water and Endangered Species ». En 1990, sous l'égide de l'environnementaliste américain Denis Hayes, le jour de la Terre est devenu un événement planétaire, mobilisant 200 millions de personnes dans 141 pays et jouant un rôle de levier pour les enjeux environnementaux globaux.

Le Jour de la Terre a donné une poussée énorme aux campagnes de sensibilisation à la réutilisation et au recyclage et a aidé à préparer le terrain pour le sommet de la Terre des Nations-Unis à Rio de Janeiro en 1992. **Au Québec, c'est depuis 1995 qu'on le célèbre en organisant toutes sortes d'activités de sensibilisation face aux enjeux environnementaux.**

Le Jour de la Terre fait résonner haut et fort le message que des citoyens de toute la planète souhaitent une action rapide et décisive en faveur de l'énergie propre.

Aujourd'hui, c'est plus de **1 milliard de personnes dans 192 pays** qui passent à l'action chaque année dans le cadre du Jour de la Terre. Au fil des ans, le Jour de la Terre est devenu l'événement participatif en environnement le plus important de la planète.

En 2010, le mouvement international du Jour de la Terre a fêté ses 40 ans d'existence. **Au Québec, le Jour de la Terre a soufflé ses 15 bougies!**

Source <http://www.jourdelaterre.org>

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE POUR L'ASSEMBLÉE DU MOIS D'AVRIL

À la séance du conseil municipal qui se tiendra le lundi 20 avril 2015, deux dérogations mineures seront à l'ordre du jour :

- **Demande #2015-003** : Une dérogation de 0.79 mètres pour l'agrandissement du bâtiment principal avec la marge latérale gauche sur le lot 37C-1, du rang F, dans le canton de Joly, situé au 987 Montée des Pay-sans;
- **Demande #2015-005** : Une dérogation de 12.1 mètres avec la ligne des hautes eaux du lac pour la construction d'un garage et une dérogation de 7 mètres avec la ligne des hautes eaux du lac pour l'agrandissement du bâtiment principal sur le latéral droit. Le tout situé sur le lot 83, rang J, du canton de Labelle, situé au 17 904 chemin du Lac-Labelle;
- **Demande #2015-006** : Une dérogation de 5m avec la ligne des hautes eaux du lac pour la construction d'un cabanon en cour avant sur le lot 10C-1, rang I, du canton Joly, situé au 2875 chemin du Lac-Bélanger;
- **Demande #2015-007** : Une dérogation de 3m avec la ligne arrière du terrain pour permettre la construction d'une habitation sur le lot adjacent. Le tout sur le lot 17-129, dans le cadastre du village de Labelle, situé au 6808 boulevard du Curé-Labelle;

Toute personne ou organisme intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogation mineure.



Municipalité
de Labelle

20h

35\$ taxes incluses

À la chapelle du centre
communautaire, 29 , rue du Couvent
Labelle



*C'est un retour
très attendu!*

Faites partie du party!

*Daniel Boucher nous rend
visite le 18 avril prochain:*

«Toutte est temporaire!»

Billets en vente à l'hôtel de ville et à la bibliothèque

819 681-3371 poste 5009

ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

MAISON DES JEUNES DE LABELLE

SOUPER SPAGHETTI AVEC STEVE PROVOST ET DJ



Cette année la MDJ est fière de vous annoncer que son traditionnel souper spaghetti prend une toute nouvelle tournure avec quelques nouveautés. Vous pourrez donc, en plus de déguster un bon repas à bas prix, profiter de la présence de Steve Provost en chanson et d'un DJ pour vous faire danser.



Quand : Le samedi 11 avril 2015
Heures : De 16 h à minuit
Coûts : 11 ans et + 10 \$
10 ans et - 5 \$
Vestiaire 2 \$/personne (optionnel)
Lieu : Gymnase du centre communautaire de Labelle
29, rue du Couvent

- ♦ Prolongement de la soirée (jusqu'à minuit)
- ♦ Présence de Steve Provost jusqu'à 23 h
- ♦ Disco mobile BMP sur place jusqu'à minuit
- ♦ Permis de boisson (bière, vin, fort)

Pour réserver vos billets ou vous les procurer, communiquez avec nous au 819-686-3434, par courriel à l'adresse suivante mdjlabelle@hotmail.com ou passez à la MDJ du mardi au vendredi de 17 h à 21 h.

Pour plus d'infos:

Janick Nantel, Émilie Brousseau et Michaël Deslauriers
819-686-3434 mdjlabelle@hotmail.com

Heures d'ouverture:

Mardi au jeudi: 17 h à 21 h
Vendredi primaire: 15 h à 17 h
Vendredi régulier: 17 h à 22 h



Soirées sportives :

Badminton ou sport choisi par les membres

Mardi de 18 h 30 à 20 h. Hey! les parents! Venez jouer avec vos ados membres de la Maison des jeunes... On vous attend!

Hockey cosom

Vendredi 19 h à 20 h 30

CERCLE DE FERMIERES DE LABELLE

Des ateliers de cartes brodées sont planifiés pour le début avril. Les membres doivent s'inscrire auprès de Francine Patry au 819-686-2667 pour les ateliers qui se donneront le jour et auprès d'Annette Di Genova au 819-275-5231 pour les ateliers du soir.

Veuillez également prendre note que la prochaine réunion mensuelle du cercle de Fermières Labelle aura lieu, mercredi, le **8 avril 2015 à 18h30** à la salle Wilfrid Machabée.

Nous vous attendons en grand nombre.

COMPTOIR D'ENTRAIDE

BONNE NOUVELLE

Contrairement aux années antérieures, nous ne fermerons pas pendant le congé pascal.

La Friperie Abeilles et la Boutique Seconde Vie seront donc ouvertes :

vendredi saint : 9h à 16h

Samedi saint : 10h à midi

Lundi de Pâques 9h à 16h



MESSAGE AUX QUADISTES



La belle saison arrive avec tous ses plaisirs, dont la promenade en motoquad et en autoquad. La multitude de sentiers dans notre région offre beaucoup de choix aux amateurs. Il n'en demeure pas moins qu'il est important de bien connaître et de respecter les lois qui régissent cette activité.

La loi sur les véhicules hors-route a été modifiée en décembre dernier et plusieurs changements ont été apportés.

Lorsqu'on pratique cette activité, le port du casque est obligatoire en tout temps et en tout lieu, même sur une propriété privée. L'amende prévue pour cette infraction est de 150\$ + 70\$ de frais judiciaires.

Permettre un passager qui a pris place sur une partie du véhicule qui n'est pas une place pour passager entraîne une amende de 1000\$ + 279\$ de frais judiciaires. (Par exemple, asseoir un enfant à l'avant de vous ou sur l'un des supports à bagages).

Circuler dans les sentiers sans rétroviseur gauche ou avec les phares éteints entraînent des amendes de 150\$ + 70\$ de frais judiciaires.

Ces exemples ne sont que quelques-uns des articles de la loi sur les véhicules hors-route. Pour les usagers, il convient de bien connaître cette loi et de s'y conformer, afin de profiter des sentiers et de nos forêts en toute quiétude et surtout, en toute sécurité. Vous pouvez consulter la loi sur les VHR sur le site suivant : www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

Les agents du club Iroquois sillonnent régulièrement les sentiers, été comme hiver, afin d'y assurer la pratique sécuritaire de l'activité quad, que ce soit en motoquad ou en autoquad. Ne soyez donc pas surpris d'être interceptés pour une vérification. Les agents pourront vous demander le certificat d'immatriculation du véhicule, votre preuve d'assurance, la copie-membre de votre vignette de circulation et une preuve d'identité. Dans certains cas, notamment lorsque vous transportez un passager sur un véhicule équipé d'un siège ajouté, l'agent pourra vous demander de produire le certificat qui atteste que vous avez suivi la formation vous permettant de transporter un passager.

Comme dans toutes les activités motorisées, la grosseur des cylindrées n'a cessé de croître. Il est maintenant fréquent de rencontrer des véhicules hors-route de 1000 cc. La prudence est donc de mise et une vitesse réduite est de rigueur. Un véhicule hors-route demeure un véhicule avec toutes les obligations qui y sont rattachées.

Rappelons finalement que les motos hors-route sont interdites dans les sentiers du club Iroquois. Quand aux motos de type « motocross », elles sont interdites partout, sauf sur les pistes créées à cette fin.

Nous vous souhaitons un été agréable et sécuritaire dans nos sentiers.

Pierre Bélec, Club Quad Iroquois

DÎNERS DE L'AMITIÉ

Les membres des Dîners de l'Amitié mettent tout en oeuvre pour vous offrir de succulents repas mensuels. Ces rendez-vous sont une excellente occasion de socialiser et faire de belles rencontres!

On vous y attend!

Dates : **1er avril et 6 mai 2015**
Heure : à compter de 11 h
Lieu : salle Wilfrid-Machabée



Patinoire dôme

2015



Nous sommes heureux que notre nouveau dôme ait permis à nos utilisateurs d'y jouer plus longtemps qu'à l'habitude, soit au-delà de trois semaines supplémentaires!
À l'année prochaine!

Comité des loisirs



Le comité des loisirs souhaite remercier tous les commanditaires qui ont participé à leur journée de neige du 7 février dernier.

Marie-Ève Nantel de la marmite magique
Restaurant l'Auberge de la Gare
Entreprise F.L.
Garage Gareau
Biofilia
Arrêt aux puces
Pharmacie Proxim
Restaurant la belle époque
Transport Denis Laporte
Pain Pom
La source, l'âme du sport

Entreprise Martin Sauriol
Station service Sonic
Marché Bonichoix
Matériaux Yves Audet, Unimat
Bourassa Mont-Tremblant et Ste-Agathe
Quicaillerie Gauthier



Et il tient à remercier tous ses bénévoles ainsi que tous ceux et celles qui ont participé à cette journée!



AVRIL 2015

Rencontre spéciale - Règlementation Abris temporaires

Jeudi le 26 mars, plusieurs ont répondu à l'appel lancé par la Chambre de commerce de Labelle auprès des commerçants concernés par le règlement relatif aux abris afin de discuter des alternatives possibles et d'établir un consensus. Une rencontre avec la Municipalité fut planifiée.

Souper Fondation CHDL-CHRV

La Chambre encourage les commerçants à participer au Souper de la Fondation CHDL-CHRV qui se tiendra le 25 avril. C'est une année spéciale! 70,000\$ ont été amassés pour le scan. Bravo!

Activité 5@7 Conférence - La force des coopératives

Nous avons eu le plaisir de recevoir Joëlle Ritchie à titre de conférencière-invitée, dans le cadre de l'activité 5@7 qui se tenait le 31 mars dernier. Madame Ritchie, conseillère au développement coopératif - Laurentides au CRDOL, cumule plusieurs années d'expérience en développement culturel et touristique. La Coopérative de développement régional (CDR) Outaouais-Laurentides a pour mission la promotion de la coopération et la formation coopérative, en plus d'être un agent d'inter-coopération. Elle appuie la création de nouvelles coopératives en travaillant avec les groupes promoteurs de projets porteurs des valeurs coopératives.



En partenariat avec



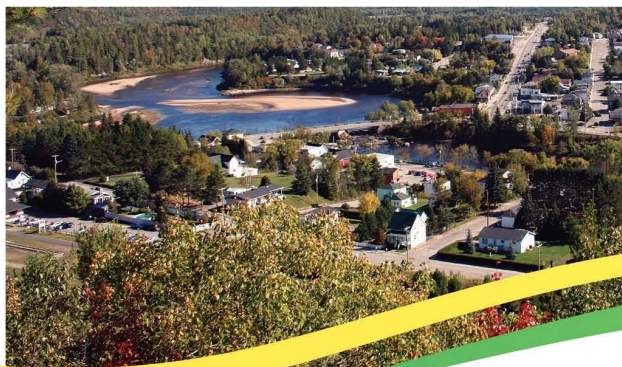
Tournoi de golf annuel

Vendredi le 19 juin 2015.
Réservez cette date à votre agenda!



Courriel: info@cclabelle.com
Site internet: www.cclabelle.com
Tél. : 819-717-3582

Yvon Cormier, Président



CALENDRIER DES ACTIVITÉS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Mois	Date	Heure	Activités	Organisme	Lieu
04	01	11h	Repas mensuel	Dîner de l'Amitié	Salle Wilfrid-Machabée
04	03 et 06		Fermeture des bureaux municipaux	Municipalité de Labelle	
04	08	18h30	Réunion mensuelle	Cercle de Fermières	Salle Wilfrid-Machabée
04	11	16h à minuit	Souper spaghetti	Maison des jeunes	Gymnase du Centre communautaire
04	17		Date de tombée—Info municipale	Municipalité de Labelle	
04	18	20h	Daniel Boucher	Municipalité de Labelle	Chapelle du Centre communautaire
04	20	20h	Séance ordinaire du conseil municipal	Municipalité de Labelle	
04	22		Jour de la Terre		
05	02	9h	Journée Grand ménage	Municipalité de Labelle	Pavillon des Loisirs
05	06		Parution—Info municipale	Municipalité de Labelle	
05	06	11h	Repas mensuel	Dîner de l'Amitié	Salle Wilfrid-Machabée
06	19		Tournoi de golf annuel	Chambre de commerce de Labelle	

Municipalité de Labelle, 1 rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0
T. 819 681-3371 • F. 819 686-3820
www.municipalite.labelle.qc.ca
Pour publication : info@municipalite.labelle.qc.ca

INFO MUNICIPALE : COPYRIGHT 2013, MUNICIPALITÉ DE LABELLE. TOUS DROITS RÉSERVÉS.